



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MERICOURT

### AVIS DE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NOMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux articles L 123-6 et R 123-11 du Code de l'action sociale et des familles, le Maire de Méricourt informe qu'il sera procédé à la nomination des représentants au sein du Conseil d'administration du CCAS de Méricourt.

#### Les associations :

- qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- de retraités et des personnes âgées du département
- de personnes handicapées du département.

disposent d'un délai de 20 jours (soit jusqu'au 19 JUIN 2020 ) pour proposer au Maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au moins trois personnes répondant aux conditions prévues par le quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

*En ce qui concerne les associations familiales, les propositions sont présentées, conformément au dernier alinéa de l'article L. 123-6, par l'union départementale des associations familiales.*

Les propositions sont à transmettre en Mairie de Méricourt à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président du CCAS de Méricourt**  
**Mairie de Méricourt**  
**Place Jean Jaurès**  
**62680 Méricourt.**

Le présent avis est affiché à compter du 25 MAI 2020 en Mairie de Méricourt et au Centre communal d'action sociale. Il est également inséré sur le site internet de la Commune.

Fait à Méricourt, le : **25 MAI 2020**

Le Maire,  
Président du CCAS,  
Bernard BAUD

